

# Directeur, direction des fermes

Marie-Laure Legay

Il s'agit d'un cadre supérieur en charge de l'administration d'une des 42 directions générales des gabelles, traites et tabacs, auxquelles il faut ajouter les 156 directions des aides et 30 directions pour la régie des Domaines, chiffres donnés par Lavoisier pour la fin du XVIIIe siècle. Sa mission était lourde et ses responsabilités multiples, sans que l'on puisse toutefois les comparer à celles d'un intendant comme le fit l'historien George T. Matthews : un directeur général de province exerçait ses fonctions dans un cadre exécutif beaucoup plus strict, en lien avec le bureau de correspondance de l'hôtel des fermes. Les procurations déléguant l'autorité des Fermiers aux directeurs étaient stéréotypées. Une grande partie de leur temps consistait à rédiger des rapports, à fournir des états annuels et à correspondre avec Paris, d'où ils recevaient les directives. Leur degré d'initiative était donc plutôt faible, même pour les directeurs de première classe. Les responsabilités consistaient en l'inspection du département au moins une fois l'année et de tous les bâtiments s'y trouvant, tant magasins, greniers, dépôts, bureaux ; dans la surveillance de l'activité de tout le personnel pour éviter notamment les abus et vexations des commis qu'ils étaient amenés à semoncer parfois ; dans le maintien du bon ordre des registres, tant des registres ordinaires que des registres-journaux prescrits par l'édit de juin 1716 par les frères Pâris. Les activités de pesage, mesurage, les marques, les plombs, les tares, balances... se trouvaient également sous leur inspection. Ils devaient en outre s'informer des chemins et passages obliques suspectés de fraude et faire exécuter toutes les opérations de saisies, condamnations, emprisonnements des contrebandiers dans le respect des ordonnances et procédures judiciaires prévues contre la fraude, se faisant aider en cela du bureau du contentieux. Il tenait un rôle central en matière d'accommodement, en validant les propositions des commis, en initiant parfois les transactions. direction de Bordeaux, Lyon, Marseille, Rouen), les directeurs de 2e classe (direction d'Amiens, Angers, Caen, Châlons-sur-Marne, Lille, Montpellier, Nancy, Nantes et Saint-Quentin), ceux de 3e classe ( Bayonne, Besançon, Dijon, Grenoble, La Rochelle, Lorient, Langres, Metz, Saint-Malo, Soissons, Tours, Toulouse et Toulon), et ceux de 4e classe (direction d'Alençon, Auch, Belley, Bourges, Châlons-sur-Saône, Charleville, Laval, Le Mans, Limoges, Moulins, Narbonne, Orléans, Poitiers, Valence, Valenciennes, Villefranche). Au poste de directeur de 4e classe, on attendait des contrôleurs généraux jugés les plus capables, à l'instar de Louis

Barbier de la Serre, de petite noblesse angevine, nommé contrôleur général à Valenciennes, puis directeur des fermes du Hainaut . Toutefois, son successeur, Antoine Richard, ne présentait pas le même profil : il rétrograda du poste de directeur de première classe à Rouen à celui de 4e classe à Valenciennes (en fonction de 1784 à 1780). En réalité, s'il est vrai que les employés des fermes pouvaient suivre une carrière réglée par un système de promotion interne bien rodé qui encourageait le zèle et distinguait les plus compétents, il faut également considérer la vivacité du système de patronage qui, sans entrer forcément en concurrence avec la voie bureaucratique, pondérait cette dernière. A la fin du XVIIIe siècle, sur 27 directeurs listés dans un état de directeurs, six étaient mentionnés comme recommandés par M. Chamillart, quatre par Madame de Maintenon, deux par Le Pelletier de Souzy, trois par M. Degrandval, un par la princesse de Conty, un par le Dauphin, etc. Une lettre de l'intendant des finances Daniel-Charles Trudaine datée du 11 mars 1759 en fait également foi : Mrs les Fermiers Généraux à qui j'ai demandé si la direction de Besançon étoit vacante ou devoit l'être, m'ont assuré qu'ils en avaient aucune connaissance. Au surplus, ils ont une très bonne idée du Sieur Sauvage, c'est la connaissance qu'ils ont de son intelligence et de son zèle qui les a déterminé à luy confiés un controle (contrôleur général) aussi important que l'est celui du Pont-de-Beauvoisin, mais vous scavez qu'ils ne sont pas toujours les maîtres de choisir leurs employés comme ils voudraient . général des Fermes de Caen, Anne-Rosalie Geoffroy de Gomesnil, qui lui apporta en dot un très beau domaine situé sur le territoire de Sainte-Marie-aux-Anglais, arrondissement de Lisieux. Il oeuvra pour la réforme de la production des salines de Quart-bouillon et devint directeur des Fermes pour les traites, la gabelle et le tabac à Caen. Franc-maçon, il entra à la loge Constance Fabert de Caen. En 1783, soit six ans avant son décès, il était désigné comme Maître Etienne Louis Choron, écuyer, conseiller secrétaire du roi, Maison Couronne de France de ses Finances, Directeur et procureur en la ville de Caen, demeurant en ladite ville rue des quais, paroisse de Saint-Pierre à l'hôtel des fermes du roi où il fait élection de domicile .droits réservés. D'une manière générale, la compagnie surveillait les activités des directeurs et leur réputation. Elle appréciait les directeurs appliqués à suivre l'ensemble des opérations de leur régie, mais s'inquiétait lorsque l'un d'eux faisait montre de trop de dureté. A Beauvais par exemple, le directeur Dhervilly fut jugé d'une fermeté qui tient un peu de la dureté vis-à-vis de ses subordonnés et du public, et c'est un défaut qu'elle (la compagnie) lui attribue . Antoine-Louis Bertin de Blagny, en tournée dans le courant de l'année 1777 sentit bien que ce directeur n'était pas aimé du public ; il reçut même un mémoire des marchands épiciers de la ville dirigé contre lui. Cette critique des directeurs de la Ferme prit-elle de l'ampleur sous l'effet de l'hostilité grimpanche de l'opinion vis-à-vis des Fermes ? A Caen, le directeur de la régie des cartes, un certain Ménager, fut particulièrement détesté pour son zèle inquisiteur par les fabricants. Les tanneurs, soumis à la nouvelle régie des cuirs, se plaignirent également de la dureté de certains d'entre eux.

## Références scientifiques

### Sources archivistiques et imprimées:

- Sources archivistiques:

- AD du Rhône, 5C/1, f° 29v° à 36, Procuration de directeur des fermes du Roy au département de Lyon en faveur du sieur Nicolas Anne Jean Bonamy , 18 février 1765
- AD Calvados, 2C 1918, affaire Coureau, 1744
- AD Calvados, 5C/7 (sur Choron)
- AD du Doubs, 1C 1312, lettre de Trudaine, 11 mars 1759
- AN, G1 18, Délibération des fermiers généraux du 30 septembre 1774 concernant les appointements
- AN, G1 91, Rapport des vérifications faites par M. Bertin, fermier général de tournée dans les différentes directions d'aides de la généralité de Paris , 1777
- AN G7 1147 : pièce non datée Noms des directeurs à qui il faut écrire
- AD du Rhône, 5C/1, f° 29v° à 36, Procuration de directeur des fermes du Roy au département de Lyon en faveur du sieur Nicolas Anne Jean Bonamy , 18 février 1765
- AD Calvados, 2C 1918, affaire Coureau, 1744
- AD Calvados, 5C/7 (sur Choron)
- AD du Doubs, 1C 1312, lettre de Trudaine, 11 mars 1759
- AN, G1 18, Délibération des fermiers généraux du 30 septembre 1774 concernant les appointements
- AN, G1 91, Rapport des vérifications faites par M. Bertin, fermier général de tournée dans les différentes directions d'aides de la généralité de Paris , 1777
- AN G7 1147 : pièce non datée Noms des directeurs à qui il faut écrire

### Bibliographie scientifique:

- Vida Azimi, Un modèle administratif de l'Ancien régime : les commis de la Ferme générale et de la régie générale des aides, Paris, éditions du CNRS, 1987, p. 42-44
- Jean Clinquart, chapitre III : Une direction des fermes à la fin de l'Ancien régime , dans Les Services extérieurs de la Ferme générale à la fin de l'Ancien régime : l'exemple de la direction des fermes du Hainaut , Paris, CHEFF, 1996, p. 57-208

- Thomas Boullu, La transaction en matière d'impositions indirectes (1661-1791) , thèse pour le doctorat en droit, soutenue en 2019, université de Strasbourg, p. 343-346

### **Citer cette notice:**

Marie-Laure Legay, *Directeur direction des fermes* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/216>